

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 9 MAI 1797.

*Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 8 Mars.*

Washington vient de nous quitter: Il a reçu avant son départ tous les témoignages de respect, de reconnaissance, et d'attachement, que méritent les rares vertus et les inappréciables services qu'il a rendus à la liberté. Il quitte avec simplicité la première place de la république, après l'avoir remplie avec une égale simplicité; et il va, comme *Cincinnatus*, cultiver la terre avec la paix de la bonne conscience et la gloire sans exemple d'avoir affermi, par une habile et sage administration, la liberté de cette grande République Fédérative, qu'il a conquise par ses talents et ses succès guerriers.

*Suite du discours de M. Jean Adams.*

Employé au service de ma patrie dans l'étranger pendant toute la durée de ces délibérations, ce fut dans une contrée étrangère que je vis pour la première fois la constitution des Etats Unis. N'étant échauffé par aucune dispute littéraire, animé par aucune part aux discussions publiques, aigu par aucune animosité de parti, je la lus avec beaucoup de satisfaction, comme le résultat de bonnes têtes excitées par de bons cœurs, comme un essai mieux fait & plus propre au génie, au caractère, à la situation, & aux relations de cette nation & de ce pays qu'aucun autre, qui eût jamais été proposé ou suggéré. Dans ses principes généraux & dans ses principaux traits, ce plan étoit conforme au système du gouvernement, que j'avois toujours le plus estimé, & à l'établissement auquel j'avois contribué dans quelques états, notamment dans celui où j'ai vu le jour. Réclamant mon droit de suffrage, en commun avec mes concitoyens, pour adopter ou rejeter une constitution, sous laquelle nous devions vivre, moi & ma postérité, non moins qu'eux & leurs descendans, je n'hésitai point à en témoigner mon approbation, dans toutes les occasions, tant en public qu'en particulier. — Ce ne fut pas alors, & ce n'a jamais été depuis, à mes yeux, un reproche à faire à cette constitution, que le pouvoir exécutif & le sénat ne soient pas plus permanens: Ni jamais n'ai-je nourri la moindre pensée d'y apporter d'autre changement que celui que le peuple lui-même, dans le cours de l'expérience qu'il en alloit faire, verroit ou sentiroit être nécessaire ou convenable, ou que par ses représentans en congrès, & dans les assemblées lé-

gislatives de chaque état, il adopteroit & ordonneroit, dans les formes prescrites par la constitution elle-même.

Revenu dans le sein de ma patrie, après une pénible séparation, qui m'en avoit tenu éloigné durant dix années, j'eus l'honneur d'être élu à un poste sous le nouvel ordre de choses; & je me suis itérativement mis sous l'obligation la plus sérieuse de maintenir la constitution. Les effets, qui ont résulté de cette constitution, ont égalé les plus chaudes espérances de ses amis; & d'après une attention habituelle que j'y ai portée, d'après la satisfaction dont j'ai joui dans son administration, d'après le plaisir que m'a fait la vue de ses résultats, relativement à la paix, au bon ordre, à la prospérité, & au bien être de la nation, j'ai acquis un attachement habituel à cette constitution; j'ai appris à la vénérer. (*La suite ci-après.*)

*Extrait des Nouvelles de Londres, du 28 Avril.*

Le bruit court depuis quelques jours, qu'il a été entamé une négociation séparée entre l'Empereur et la France. Ce qui paroît certain, c'est qu'il a été conclu une suspension d'armes de six jours entre l'Archiduc Charles et Buonaparte; cette nouvelle, jointe à celle qui a été répandue d'une augmentation des troubles en Irlande, a fait bailler successivement les fonds. Les 3 pour cent consolidés sont aujourd'hui à 48  $\frac{3}{4}$ .

Les conditions d'un emprunt de 18 millions, dont 13 pour le service de l'Angleterre, un et demi pour l'Irlande, et trois et demi pour l'Empereur, ont été définitivement réglées, le 24, de la manière suivante:

	l.	s.	d.
125, 3 p. C. Conf. évalués à 50 $\frac{1}{2}$	—	63	2 6
50, 3 p. C. Réd.	—	49 $\frac{1}{2}$	— 24 15 0
20, 4 p. C.	—	63 $\frac{1}{2}$	— 12 14 0
6s. 6d. de longues annuités	4	17	9
	105	9	3

L'escompte pour prompt paiement fera de 4 p. C.

Les matelots de la flotte de l'amiral Briport

ont paru fort satisfaits des concessions qui leur ont été faites. Les gages des experts ont été augmentés de 5 sols 6 deniers, ceux des matelots ordinaires de 4 sols 6 den. et ceux des matelots tirés de terre, 3 sols 6 den.

On mande de Plymouth en date du 26, que les équipages de l'*Atlas*, du *Majstueux* et du *Saranne* se sont insurgés comme ceux de Spithead, dont ils ont adopté les résolutions. Mais on se flatte qu'aussitôt qu'ils seront instruits qu'on a fait droit à leurs réclamations, ils rentreront dans le devoir.

La flotte de l'amiral Duncan est rentrée lundi à Yarmouth; elle a croisé pendant cinq semaines dans le Texel sans voir l'ennemi. On dit que la flotte hollandaise sera renforcée de 8 vaisseaux de guerre.

Le Prince de Waldeck est arrivé ici mardi soir; il ne tardera pas à s'embarquer pour Lisbonne, où il doit prendre le commandement en chef de l'armée portugaise.

Hier, on a présenté à S. M. plusieurs pétitions relativement à la paix et au renvoi des ministres.

La bourgeoisie de la cité ayant requis du Lord-Maire une nouvelle assemblée pour prendre en considération le rapport des Shériffs, le Lord-Maire a fait le 25 de ce mois, la réponse suivante :

Messieurs! Ayant examiné avec attention, la réquisition signée par un certain nombre de *Liverymen* de Londres, & qui m'a été remise le 22; réquisition par laquelle ils demandent que je fasse une convocation dans huit jours, à l'effet de prendre en considération le rapport des Shériffs communiqué à la bourgeoisie assemblée dans la salle commune le Mercredi 12; & pour examiner les vraies causes de l'état alarmant des affaires publiques, & adopter les mesures convenables dans les conjonctures présentes; je vous requière, Messieurs, de les informer que je suis prêt à faire la convocation demandée, tel jour de la semaine prochaine qui pourra leur convenir (dès que les sessions de Old Bailey seront terminées); afin de prendre en considération le rapport des Shériffs communiqué à la bourgeoisie assemblée dans la Salle-Commune le Mercredi 12; mais que je regarde comme incompatible avec mon devoir, de l'assembler à l'effet d'examiner les vraies causes de l'état alarmant des affaires publiques. Cette proposition trop étendue n'est point de nature à être discutée dans une assemblée, qui, incontestablement, ne peut être regardée comme délibérante.

*Chambre des Communes. — Séance du 26 Avril.*

M. Pitt, après avoir témoigné tous les regrets de la nécessité où il est de proposer encore de nouvelles charges, observe qu'il est de l'honneur de l'Angleterre de montrer à ses ennemis et à tout l'univers, qu'elle est déterminée à soutenir ses malheurs avec force et énergie, et à faire tous les efforts nécessaires pour se procurer une paix convenable à l'honneur, aux intérêts et à la sûreté de la nation. — Il sent qu'il est de son devoir de faire connoître franchement

quelle est la situation du royaume. Pour y parvenir, il s'appuyera du rapport clair et bien rédigé du comité des finances, et quoiqu'il diffère d'opinions à certains égards et sur quelques calculs, il en fera cependant la base de tout ce qu'il a à proposer.

#### *Marine.*

La Chambre a déjà voté pour la marine une somme de 12,660,000 liv. sterl. et elle se souviendra qu'elle avoit dès-lors permis d'augmenter de trois millions la dette de la marine. Suivant le rapport du comité des finances, l'estimation des dépenses de la marine pour l'année courante est portée à 12,975,496 liv. sterl. Quoique cette estimation ne s'éloigne pas beaucoup de la sienne, elle excède déjà néanmoins la somme votée par le parlement pour ce service. Dans cette somme votée pour le service de 1797, 800,000 liv. ont été employées au service de 1796. Comme une partie des dépenses de 1797 se fait en billets de marine, il en résulte que la somme à laquelle il faut pourvoir, n'est pas considérable. Dans cette même somme déjà votée, est comprise aussi une somme qui a été transférée au service d'artillerie, laquelle est portée dans le compte en diminution des charges de ce département. — Il bornera donc la demande qu'il a à faire pour la marine, au surplus nécessaire pour atteindre l'estimation faite par le comité.

#### *Armée.*

La Chambre a déjà voté pour le service de l'armée 6,129,000 l. st. Elle n'a pas pourvu à la dépense des corps étrangers. Il ne lui est pas possible de dire quel en sera précisément le montant. Mais vraisemblablement une somme de 376,000 l. suffira. — Les extraordinaires de 1796 ont été votés à la somme de 3,287,000 l. — Il paroît par le rapport du comité, que le 5 janvier, il étoit dû une somme de 2,088,469 l. non comprise dans les extraordinaires, dont 1,600,000 pour les billets de la trésorerie par la banque, & 488,000 l. de bons de l'armée. — Le comité a évalué à plus de 4 millions les extraordinaires de 1797. Il proposera en conséquence à la Chambre de voter une somme de 4 millions pour cet objet.

#### *Artillerie.*

La Chambre a déjà voté pour ce service 1,672,000 l. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'y rien ajouter. — En parlant des caernes, il observe que dans les dépenses présentées sous ce titre, une grande partie seroit nécessaire quand les troupes seroient en quartier; en sorte que cette charge ne doit pas être regardée en totalité comme une dépense additionnelle. Il faudra pour cet objet 737,000 l. La Chambre a déjà voté sous ce titre 592,000 l. En y ajoutant la somme de 330,000 l. proposée par le comité, ce seroit un total de 922,000 l.; ce qui surpasse l'estimation qu'il avoit faite. Mais il est un autre objet qui doit tomber à la charge de ce fond; c'est l'événement d'un mariage dans la famille royale. — D'autres sommes aussi à comprendre dans ce chapitre, sont les 200,000 l. payées aux commissaires pour la réduction de la dette nationale; —

13,700,000 l. pour les fonds consolidés, non compris dans l'estimation. — Le produit des fonds consolidés a été au dessous de l'évaluation, par des causes accidentelles, telles que la suspension des travaux de distillerie. — Enfin, un crédit de 7 millions, dans lesquels seront compris les deux millions de l'emprunt pour l'Empereur.

La somme totale de tous ces articles divers de dépenses, comprenant la marine, l'armée, l'artillerie, les différens services, & le vote de crédit, fera de 42,760,000 l. R.

(La suite demain.)

De l'Italie, le 30 Avril. (Suite.)

Les Anglois ont entièrement évacué Porto-Ferrajo le 18 de ce mois. Avant de partir, ils ont mis le feu à la frégate la *Miguone*, et à une chaloupe canonnère, qui n'étoient point en état de faire voile; ils ont abandonné une vieille bombardière et 30 malades. L'on dit que cette évacuation n'a point été volontaire; mais qu'ils y ont été forcés par le manque de vivres.

Le chevalier d'Azzara, ministre d'Espagne près du St. Siège, est de retour à Rome.

Il y a eu, ces jours derniers, à Milan une espèce d'insurrection parmi la garde nationale. Les grenadiers et les chasseurs ont refusé d'obéir au commandant qui vouloit les astreindre à un service trop pénible; il en est résulté un violent tumulte et quelque désordre. Le commandant a dû prendre des mesures sérieuses et faire arrêter les plus mutins.

Lettre du général Chabron. — Du Bivouac de St. Croix près Verone, le 1er. Floréal (20 Avril).

„La ville a fait pendant toute la nuit un feu terrible sur les forts occupés par le général Baland; on y fit jeter quelques bombes, qui mirent le feu à trois endroits. Au point du jour, le général Lahoz marcha avec 600 hommes sur Pescentina, pour s'emparer des barques qui se trouvoient sur l'Adige, à l'effet d'établir la communication entre le camp et les troupes assiégées dans les forts. Le commandant de l'infanterie légère s'élança deux fois dans la rivière pour la passer à la nage; à la seconde, il parvint à surmonter le courant, et malgré le feu de mille paysans, il s'empara d'une barque qu'il fit conduire à Lahoz. Alors le passage s'effectua. Tandis qu'il avoit lieu, un parlementaire que j'avois envoyé au gouverneur de Verone pour le sommer d'ouvrir les portes, revint avec la réponse de ce dernier; elle portoit que les habitans du Veronese étoient trop irrités contre les Brescians, et qu'il falloit attendre que cette effervescence fût calmée pour laisser passer les troupes françoises... Je répliquai avec la fermeté convenable à cette réponse ridicule. Cependant, tandis que je me flattois du succès, nos avant-postes de droite furent attaqués vigoureusement par huit compagnies d'Esclavons et 300 hommes de cavalerie, for-

mant en tout 1300 hommes sous les ordres du colonel Ferro; plus de 3000 paysans organisés en troupes réglées formoient avec ce corps une ligne dont la droite étoit appuyée à la Porte-Neuve, et la gauche à la route qui conduit à Pelschiera. Nous nous trouvions conséquemment bloqués, ayant la ville à l'Est, l'Adige au Nord, et la troupe ennemie au Sud et à l'Ouest.

„Les Esclavons nous attaquèrent avec huit pièces de 5 sur le Merrigio, et s'emparèrent de la tête du village de Croce-Bianca, où ils s'établirent. Je m'avançai contre eux avec le bataillon de la 64<sup>ème</sup>. demi-brigade, et 200 chasseurs à pied; une action très vive s'engagea; tandis qu'on se battoit avec beaucoup d'intrepidité de part et d'autre, les troupes de la ville firent une vigoureuse sortie. Le général Landrieux, avec la 58<sup>ème</sup>, les Lombards, et le 25<sup>ème</sup> régiment d'artillerie à cheval, fondit sur elles avec impétuosité et les força de rentrer. Il porta ensuite 50 hommes de cavalerie sur la gauche de l'aile droite de l'ennemi, et la sépara ainsi du corps de bataille. Cette aile attaquée en même tems par une réserve d'infanterie légère, fut mise en déroute et dispersée.

„Notre aile gauche attaquée par les paysans, se défendit vigoureusement. J'y portai la 13<sup>ème</sup> brigade, et bientôt tout fut mis en fuite. Cependant nous perdions beaucoup de monde devant le village de Croce-Bianca, d'où nous ne pouvions réussir à chasser l'ennemi. L'adjutant-général Devaux, à la tête des Polonois, s'élança dans une des rues, et s'empara de cinq canons, qu'il tourna aussitôt contre les Vénitiens. Les Esclavons s'étoient réunis dans une maison qui avoit deux issues, et de laquelle on pouvoit difficilement s'approcher. Landrieux m'envoya un obus que je fis pointer contre cette espèce de fort; après un feu de quelques minutes, il sauta avec un fracas épouvantable. L'ennemi y avoit tous ses caissons et un grand nombre de barils de poudre; 500 Esclavons, leurs officiers, les chevaux, bœufs, voitures, tout fut mis en pièces. Le commandant Ferro périt aussi.

„Nos troupes ayant profité de cet événement, rien ne leur résista plus. Devaux s'empara d'un drapeau dont la troupe résistoit encore. Tout ce qui tomba entre nos mains fut taillé en pièces.

„Le général Chevalier se mit à la poursuite des fuyards; mais un détachement de chasseurs et de canonniers, envoyé par Landrieux, avoit prévenu leur retraite; il n'en rentra pas un seul dans Verone. Cette affaire nous a rendu maîtres de 5 pièces de canon fort belles, d'un drapeau, et de 105 prisonniers parmi lesquels se

trouvent 3 officiers esclavons; notre perte est seulement de 5 hommes tués et 67 blessés. Les rues des villages et la campagne sont couvertes de morts. Rien n'égale l'audace de nos soldats, malgré les fatigues et les privations qu'ils souffrent. Les Polonois se sont battus avec fureur, surtout lorsqu'ils ont vu tomber leur chef, le colonel Sibrawsk, qui a été grièvement blessé.

Après la bataille, les perfides Vénitiens m'ont envoyé deux parlementaires; aussitôt qu'ils ont été aperçus, j'ai fait battre la générale, dans la crainte d'une nouvelle trahison. Ils ont demandé à entrer en pourparlers, mais je n'ai pas voulu les entendre.

Le feu des forts et de la ville continue sans interruption; plusieurs incendies se sont manifestés dans la dernière.

*Signé, Chabron.*

Les gazettes de Milan disent qu'il y eut encore le 21 un combat des plus sanglans, à la suite duquel les françois se rendirent maîtres d'un des faubourgs de Verone. Comme le général Victor s'avançoit d'un côté avec une forte colonne, et que de l'autre une colonne détachée de l'armée de Buonaparte étoit déjà arrivée à Olopo, il ne resta plus d'autre parti aux Véronois que de capituler; ce qu'ils effectuèrent, comme nous l'avons dit, dans la journée du 24.

L'on mande de Venise que le 20, deux bâtimens armés portant pavillon tricolor, se présentèrent devant le port de cette ville: on leur fit dire qu'il n'étoit permis à aucun navire armé d'y entrer: l'un d'eux se retira, mais l'autre voulut forcer l'entrée à force de voiles; à la seconde sommation qui lui fut faite, il répondit avec le canon à boulet; l'artillerie du château lui répondit par une décharge, qui le démâta: en même temps une felouque de garde l'aborda, et après un léger combat de mousqueterie, elle s'en empara; ce bâtiment avoit à bord des troupes et quantité de munitions. Le capitaine fut tué par les gens de son équipage, qui le surprirent au moment où il alloit mettre le feu à la Ste Barbe pour le faire sauter, dans le dessein d'incendier le port.

*Suite de Paris, du 28 Avril.*

Il n'y a pas la moindre curiosité à Paris de connoître les conditions de la paix faite avec

l'Empereur; tout ce dont on est persuadé, c'est qu'elles ne peuvent être contre nos intérêts. Du reste, que notre territoire soit agrandi de cent lieues ou de cent pouces, tout cela nous est fort égal; que la Lombardie et le Mantouan soyent ou ne soyent pas république, tout cela nous est fort égal. Nous trouvions atroce que l'on sacrifiat le sang des François à la conspiration des limites; nous trouvions plus atroce encore que l'on sacrifiat le sang des François à la folie de rendre libres et républicains des peuples qui ne veulent pas être libres et républicains; mais les limites et les républiques, tout cela nous est égal, dès l'instant qu'on ne se bat plus. (*Gazette françoise.*)

Le conseil des anciens, dans sa séance du 28, a rejeté la résolution relative aux délits de la presse, ainsi que celle qui rétablissoit la loterie.

*Extrait d'une lettre de Coblence, d. 1 r. Mai.*

La communication d'une rive à l'autre est rouverte, et notre pont-volant, établi depuis le dernier passage du Rhin à Kesselheim, à une lieue de Coblence, sera bientôt ramené ici pour faciliter le passage. Celui de Trarbach est maintenant placé au-dessus de la pointe de l'isle d'Oberwerth, et il sert à entretenir la communication d'ici avec l'armée françoise sur la rive droite. Cependant la position du Thal d'Ehrenbreitstein se trouve encore un peu gênée; le commandant de cette forteresse ne voulant point permettre que les françois achètent des vivres au Thal, ces derniers de leur côté ont défendu l'entrée des denrées. Il paroît, au reste, que toutes ces entraves cesseront bientôt, puisqu'on assure que l'armée françoise repassera incessamment le Rhin.

Un courier françois, venant de Paris, est passé ici avant-hier au soir, pour se rendre au quartier-général du commandant en chef Hoche.

Le général Richepanse, qui a établi son quartier-général au château Electoral d'Oberlahnstein, en est parti pour quelque tems; avant son départ, il a fait appeler 16 baillifs des districts qui s'étendent depuis Rudesheim jusqu'à la Lahn, et leur a demandé une contribution de 90 mille livres. Sur leur refus, il les a fait arrêter; et quoique, le jour suivant, il leur ait rendu la liberté, il insiste cependant toujours sur la demande.

\* \* Une Dame désireroit trouver une occasion décente & commode pour se rendre à Leipsick; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* \* M. le Chevalier de Fontenille, de Champagne, & M. d'Aniens, curé de Gony, sont priés de donner leurs adresses à M. de Bailleul, No. 1, à Gelnhausen par Hanau.

\* \* C'est, tant à Gotha même, qu'à Atern en Saxe, qu'on désireroit ardemment avoir des nouvelles de M. de Scheibler de Monjoie, ci-devant lieutenant des Hussards de Goeking.